

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : jeudi 11 février 2021,
Secrétaire de séance : Bernard MORA

Etaient Présents 60 titulaires, 4 suppléants, 5 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Philippe VIGNEAU suppléant de Jean-Claude COUSTET, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Bernard AURISSET à Sandrine HIRSCHINGER, Philippe GARROTE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE

Absents : Ophélie ESCOT, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Jean-Luc MARLE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210218-04-PAH-

**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE 2021 – 2023
ET PROGRAMME D' ACTIONS COLLECTIVES 2021
DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRENEES BEARNAISES**

Mme CABON expose :

Vu la convention de labellisation Pays d'Art et d'Histoire du 18 janvier 2013,

Vu les règlements d'intervention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'animation du label PAH, entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Cette convention validée par délibération du 22 mars 2018 et signée le 18 juin 2018 fait état dans son article 7 d'une durée de 3 ans (2018-2020).

Elle positionne la CCHB comme maître d'ouvrage déléguée de l'animation du label Pays d'art et d'histoire sur le périmètre des Pyrénées béarnaises, conformément à la convention-cadre de labellisation du 18 janvier 2013.

Il est proposé de prolonger cette organisation en alignant la durée de validité de la convention entre la CCVO et la CCHB sur celle de la convention de labellisation, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Considérant le programme d'actions 2021 présenté en comité de pilotage le 25 janvier 2021,

Les actions retenues au titre de l'année 2021 sont présentées de manière détaillée en annexe.

Le budget prévisionnel correspondant à ces actions partagées à l'échelle Ossau – Haut-Béarn est estimé ainsi :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Fonctionnement	14 800 €	DRAC	8 000 €
Organisation	10 300 €	CR	14 000 €
Recherche	4 500 €	CD 64	4 500 €
Communication	11 700 €	Autofinancement(*)	39 700 €
Animations	24 900 €		
TOTAL	66 200 €	TOTAL	66 200 €

(*) Conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, la part de la CCVO est de 6 000 €, représentant 25 % des actions collectives.

Considérant que la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) en sites éclatés figure parmi les objectifs fixés dans la convention sus-mentionnée, repris dans le plan d'actions 2021,

La structuration de ce réseau de sites muséographiques, acteurs de la sensibilisation au patrimoine du territoire des Pyrénées béarnaises, s'entend au travers d'un partenariat visant à :

- structurer l'offre de découverte patrimoniale du territoire,
- proposer des temps de rencontres et de formations pour les personnels,
- mieux faire connaître les services proposés dans les structures en lien avec le programme d'actions du PAH

Une convention fixera les modalités de fonctionnement et engagements réciproques des différents partenaires.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le prolongement de 24 mois des modalités du partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- **VALIDE** les sollicitations des financements sus-indiqués auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **APPROUVE** la démarche de structuration du réseau d'interprétation de l'architecture et du patrimoine,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 février 2021

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

**ANNEXE -
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PYRÉNÉES BÉARNAISES
PROGRAMME 2021**

Le Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises a été labellisé le 17 novembre 2011 par extension du label Ville d'art et d'histoire accordé à Oloron Sainte-Marie en 2006. Il est formé par les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau.

Il a pour objet la mise en œuvre de la convention décennale signée le 18 janvier 2013 en présence de Mme Aurélie Filippetti, alors Ministre de la Culture et de la Communication.

Son projet de développement patrimonial se fait à plusieurs échelles : celle d'actions collectives mises en œuvre en commun sur le territoire des deux EPCI et celle d'actions individuelles concertées menées par chacun des EPCI, notamment dans le domaine éducatif.

La stratégie de travail du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises repose sur quatre axes :

1. Laboratoire de découvertes :

- ✓ Renforcer le socle des connaissances fondamentales et encadrer scientifiquement les résultats de recherche
- ✓ Faire des habitants un facteur majeur dans la (re)connaissance de l'histoire et des éléments composants le patrimoine local
- ✓ Partager et transmettre les éléments de connaissance et les techniques de médiation pour une appropriation véritable du patrimoine
- ✓ Favoriser la création et le partage autour d'une approche artistique innovante

2. Chantier cadre de vie :

- ✓ Accompagner la politique de développement du territoire en matière d'urbanisme et de développement durable
- ✓ Qualifier et renforcer la qualité architecturale dans une perspective de diffusion et en faire un facteur de développement économique
- ✓ Renforcer la diffusion des connaissances pour maintenir la qualité paysagère
- ✓ Participer à la connaissance, à l'entretien et à la restauration des patrimoines

3. Territoire d'expériences :

- ✓ Apporter de la modernité dans le positionnement des équipements culturels
- ✓ Éviter la polarisation des activités pour répondre aux enjeux culturels en milieu rural
- ✓ Participer à la construction d'un parcours culturel citoyen auprès des habitants
- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et les visiteurs
- ✓ Donner de la lisibilité aux actions patrimoniales auprès des différents publics

4. Coopération territoriale :

- ✓ Poursuivre le travail en réseau à différentes échelles
- ✓ Développer une approche de proximité et transfrontalière

Le plan d'actions se décline ainsi :

Fonctionnement :

Gestion : préparation des Comités de Pilotage, liens avec le conseil scientifique, montage des dossiers de financement, relation avec les partenaires institutionnels.

Conseil scientifique : relation avec les membres du conseil scientifique pour les orientations, propositions de thème de recherche, expertise pour publications, parcours et supports grand public.

Bilan décennal :

- participation aux sessions de travail organisées par la DRAC,
- élaboration d'une méthodologie commune de collecte et de validation aux deux communautés de communes,
- organisation d'un comité de suivi dédié,
- établissement de la structure du document selon les attendus,
- travail de recensement des données en partenariat,
- ...

Organisation :

1. **Actions nationales** du label + événements : liens avec le Ministère, coordination des programmations du territoire, Rencontres professionnelles à Hyères « Découvrir le territoire en tant qu'habitant » (report 2020)
2. **Actions régionales** du label, relations et réunions DRAC Nouvelle-Aquitaine, formation médiation des publics en situation d'exclusion à Bayonne du 3 au 5 mai (report 2020)
3. **Actions locales** du label, coordination des programmations et appui sur les structures du RIAP favorisant la cohérence de l'action patrimoniale
4. Structuration et développement du **Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées béarnaises**
 - ✓ Finalisation de la convention inter-sites
 - ✓ Organisation et animation de réunions techniques :
 - développement et usage des outils communs
 - les programmations annuelles
 - bilan de fréquentation et observation des publics
 - ✓ Programmation d'une rencontre professionnelle thématique (thème à définir)
 - ✓ Organisation de 2 réunions du comité de travail
5. Organisation et structuration du **Réseau de personnes ressources (associations)**
 - ✓ Établissement de conventions avec les associations partenaires contribuant à la sensibilisation au patrimoine et à l'architecture pour des projets spécifiques
 - ✓ Mise en place d'un temps de partage annuel pour favoriser un ancrage territorial des activités du label et la co-construction de projets
 - ✓ Accompagnement et conseil pour les dossiers dans le cadre du Leader
6. Participation à la **mise en tourisme du territoire, du label et de son patrimoine**
 - ✓ Intégration à la convention entre chaque communauté de communes et chaque Office de Tourisme intercommunal comprenant :
 - partage les données du programme avec les conseillers en séjour
 - développement de la communication touristique : définir et partager un contenu de présentation commun du territoire et de son patrimoine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN



- réalisation d'éductours pour faire découvrir l'offre patrimoniale (sites et types de médiation)
- travail de réflexion en concertation sur de nouveaux produits touristiques : définition de thèmes, sous-thèmes, apport de contenu et formation du personnel de guidage par le Pah
- étude des possibilités de créer des supports ludiques et innovants en concertation
- ✓ Proposition de mise en place d'un groupe de travail Pah / Office de Tourisme / service communication en vue de l'élaboration d'un Dossier de Presse thématique et d'un potentiel partenariat avec l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques (AaDT)

Recherche :

L'objectif principal de cette année de recherche est de définir l'opportunité et, le cas échéant, le contenu d'un programme d'inventaire et de protection au titre du label « Architecture Remarquable Contemporaine » du bâti du 20^e siècle sur le territoire.

- ✓ Sensibilisation et formation des membres du réseau de personnes ressources à l'utilisation du questionnaire en ligne pour la collecte d'informations permettant à la fois un **recensement participatif** et un travail relationnel avec les habitants

Communication :

- ✓ Conception, réalisation et diffusion des programmes périodiques et supports de communication chartés

Animations :

Développement des actions de connaissance, de valorisation et de médiation tout public ainsi que dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire.

1. Mise en place d'actions de valorisation et de médiation autour de l'architecture :

- ✓ participation aux **Journées nationales de l'Architecture 2021** avec un programme d'actions ciblé sur les maisons du 20^e siècle (valorisation du travail de recherche et de recensement participatif) et l'habitat traditionnel (charte architecturale et paysagère)
- ✓ travail de valorisation des actions en partenariat avec les services urbanisme des collectivités et de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : **visites de chantiers** selon les opportunités, diffusion des supports de communication autour de la charte architecturale et paysagère et des types d'habitat pour les pétitionnaires et le grand public
- ✓ recensement des besoins de connaissance dans les communes par le biais d'un questionnaire élaboré avec les responsables des services urbanisme et propositions d'actions et/ou d'outils en conséquence pour 2022

2. Prolongement de l'année thématique autour du patrimoine vernaculaire hydraulique :
développement du rôle de coordonnateur et de garant du Pah auprès des partenaires locaux et associatifs. Programmation d'actions de sensibilisation en propre pour un public varié et avec l'accompagnement d'un membre du conseil scientifique :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN



- ✓ Laissez-vous conter le patrimoine vernaculaire hydraulique de nos villages : report à l'automne 2021 des visites initialement programmées à l'automne 2020 à Rébénacq, à Castet, à Osse-en-Aspe et à Moumour
- ✓ deux approches complémentaires pour la découverte du patrimoine vernaculaire pour toucher un large public :
 - spectacles, visite théâtralisée, randonnée/ visite guidée sur les Plans Locaux de Randonnée ... à destination des familles, des marcheurs et randonneurs
 - journée d'étude portant sur la connaissance, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine lié aux usages de l'eau pour un public initié et non initié, y compris pour les élus locaux
- ✓ création et diffusion d'un focus thématique sur le patrimoine vernaculaire hydraulique en Pyrénées béarnaises